

BARÈME D'HONORAIRES

Tarifs applicables au 01/11/2023

Conformément à l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels de l'immobilier

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES AGENCE HT	TVA 20 %	HONORAIRES AGENCE TTC
< à 50 000 €	3 917 €	783 €	4700 €
De 50 001 € à 75 000 €	4 750 €	950 €	5 700 €
De 75 001 € à 90 000 €	5 417 €	1 083 €	6 500 €
De 90 001 € à 100 000 €	5 833 €	1 167 €	7 000€
De 100 001 € à 110 000 €	6 250 €	1 250 €	7 500 €
110 001 € à 120 000 €	6 667 €	1 333 €	8 000 €
120 001 € à 130 000 €	7 083 €	1 417 €	8 500 €
130 001 € à 140 000 €	7 500 €	1 500 €	9 000 €
140 001 € à 159 000 €	7 917 €	1 583 €	9 500 €
159 001 € à 200 000 €	5 %	20 %	6 %
200 001 € à 350 000 €	4,58 %	20 %	5,50 %
350 001 € à 475 000 €	4,17 %	20 %	5 %
> à 475 001 €	3,75 %	20 %	4,50%

*Honoraires de l'agence à charge des ACQUÉREURS

HONORAIRES PAS DE PORTE, DROIT AU BAIL, FONDS DE COMMERCE, MURS COMMERCIAUX ET ENSEMBLE INDUSTRIEL
5000 € TTC jusque 50 000 €
10 % TTC sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €
9% TTC sur la part comprise entre 100 001 € et 200 000 €
8% TTC sur la part comprise entre 200 001 € et 500 000 €

En cas de cession de parts sociales ou d'actions de sociétés, les honoraires sont calculés sur l'estimation de la valeur du fonds de commerce.

NESTENN SARL IMMO XI au capital de 10 000 € - 16 rue Jeanne d'Arc 22410 Saint-Quay-Portrieux - Tel : 02.96.70.46.02 – www.immobilier-stquay.nestenn.com

RCS N°789 385 275 – Carte professionnel N°2201 2018 000 026 157 délivrée par la CCI de Saint-Brieuc

Garantie financière GALLAN - 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS – Transaction Gestion : 240 000 € - Entreprise Financièrement et Juridiquement indépendante

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 01/11/2023

GESTION LOCATIVE

9% TTC du montant mensuel du loyer

Assurance (en option) : **2.50% TTC** du montant mensuel du loyer + montant des charges mensuelles

Dépôt de Garantie : **1 mois de loyer** (2 mois si meublé)

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Société IMMO XI , SARL au capital de 10000 € - Siège social : 16 rue Jeanne d'Arc-22410 ST QUAY PORTRIEUX - RCS SAINT BRIEUC n° 789 385 275 - Carte professionnelle IMMO XI n° 2201 2018 000 026 157 délivrée par CCI de Saint-Brieuc

Garant : GALIAN , 89 rue de la Boetie - 75008 PARIS